

Avenant n° 06 -18 COMPLEMENTAIRE SANTE COLLECTIVE ET OBLIGATOIRE
Convention Collective Nationale des Acteurs du lien social et familial : centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local

PREAMBULE

Ce présent avenant a pour objet d'annuler et de remplacer l'avenant n°03-18 signé le 1^{er} février 2018.

Cet avenant modifie la grille des garanties du régime complémentaire santé collective et obligatoire mis en place par l'avenant n°02-15.

Ce présent avenant doit s'appliquer dans toutes les entreprises de la branche quel que soit leur effectif. En effet, les garanties initialement prévues dans le cadre de l'avenant n°02-15 s'appliquent aux entreprises indépendamment du nombre de salariés équivalent temps plein. Il n'y a donc pas lieu de prévoir des dispositions spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés dans le cadre d'accord type au regard du fait que :

- la branche est très majoritairement composée d'entreprises dont les effectifs sont inférieurs à 50 salariés ;
- le thème de négociation du présent avenant, à savoir la prévoyance, ne peut donner lieu à des stipulations différentes selon l'effectif de l'entreprise.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : MODIFICATION ET PRECISION DE CERTAINES GARANTIES

L'annexe 1 de l'avenant n°02-15 créant le chapitre XIV est modifiée et remplacée par les dispositions indiquées en annexe 1 du présent avenant

1
CA

ARTICLE 2 : ENTREE EN VIGUEUR, DEPOT ET EXTENSION

Le présent avenant est conclu à durée indéterminée.

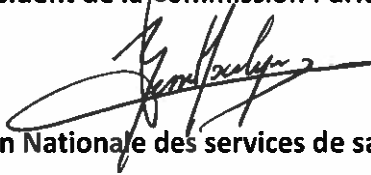
Sous réserve de ne pas faire l'objet d'une opposition majoritaire, et afin de laisser le temps aux entreprises de se mettre en conformité avec la nouvelle grille de garantie, le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Il fera l'objet d'un dépôt auprès des services centraux du ministère chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Dans les conditions fixées aux articles L.2261-15, L.2261-24 et L.2261-25 du Code du travail, les parties signataires en demandent l'extension. L'accord s'appliquera ainsi à l'ensemble de la branche professionnelle au premier jour du mois suivant la publication de son arrêté d'extension.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 14 juin 2018

SNAEC SO – Président de la Commission Paritaire



CFDT Fédération Nationale des services de santé et des services sociaux



USPAOC-CGT Fédération Nationale des syndicats du spectacle de l'audiovisuel, et de l'action culturelle



CFTC Fédération Santé et Sociaux



CGT-FO Fédération Nationale de l'Action sociale

TABLEAU DE GARANTIES ALISFA

Remboursement total dans la limite des Frais Réels inclus remboursement Sécurité sociale (sauf pour les forfaits)

GARANTIES BASES CONVENTIONNELLES	Base	Base + Option 1	Base + Option 2
FRAIS D'HOSPITALISATION Limite annuelle de 25% du PASS par an et par bénéficiaire pour le non conventionné (hors Ticket Modérateur)			
Frais de séjour	200%BR	250%BR	300%BR
Honoraires (signataires OPTAM*/OPTAM CO*)			
Actes de chirurgie (ADC)			
Actes d'anesthésie (ADA)	220% BR	220% BR	220 BR
Actes d'obstétrique (ACO)			
Actes techniques médicaux (ATM)			
Honoraires (non signataires OPTAM*/OPTAM CO*)			
Actes de chirurgie (ADC)			
Actes d'anesthésie (ADA)	200% BR	200% BR	200% BR
Actes d'obstétrique (ACO)			
Actes techniques médicaux (ATM)			
Forfait Hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait actes lourds	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière par jour : Conventionnée (y compris maternité)	100% FR limité à 2% PMSS	100% FR limité à 3% PMSS	100% FR limité à 3% PMSS
Chambre particulière par jour : Non conventionnée (y compris maternité)	-	-	100% FR limité à 3% PMSS
Personne accompagnante : Conventionné	100% FR limité à 1,5% PMSS	100% FR limité à 1,5% PMSS	100% FR limité à 1,5% PMSS
Personne accompagnante : Non conventionné	-	-	100% FR limité à 1,5% PMSS



 S.M. W.

FRAIS MEDICAUX				
Consultation - visites : Généralistes signataires de l'OPTAM*		120% BR	140% BR	220% BR
Consultation - visites : Généralistes Non signataires de l'OPTAM*		100% BR	120% BR	200%BR
Consultation - visites : Spécialistes signataires OPTAM*/OPTAM CO*		220% BR	220% BR	220% BR
Consultation - visites : Spécialistes Non signataires OPTAM*/OPTAM CO*		200%BR	200%BR	200%BR
Médecine douce : acupuncture, ostéopathie, étiopathie, homéopathie (Praticiens reconnus par les annuaires professionnels)		25€/séance dans la limite de 3 séances par an/bénéficiaire	25€/séance dans la limite de 5 séances par an/bénéficiaire	50€/séance dans la limite de 5 séances par an/bénéficiaire
Pharmacie		100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins non remboursés par la Sécurité sociale (par an et par bénéficiaire)		1,5% PMSS	1,5% PMSS	3% PMSS
Analyses et examens de biologie		100% BR	100% BR	175% BR
Auxiliaires médicaux		100% BR	100% BR	175% BR
Actes de petite chirurgie (ADC) et actes techniques médicaux (ATM) signataires OPTAM*/OPTAM CO*		145% BR	145% BR	220% BR
Actes de petite chirurgie (ADC) et actes techniques médicaux (ATM) non signataires OPTAM*/OPTAM CO*		125% BR	125% BR	200%BR
Radiologie, actes d'imagerie médicale (ADI) et actes d'échographie (ADE) signataires OPTAM*/OPTAM CO*		120%BR	120%BR	195%BR
Radiologie, actes d'imagerie médicale (ADI) et actes d'échographie (ADE) non signataires OPTAM*/OPTAM CO*		100% BR	100% BR	175%BR
Orthopédie et autres prothèses		175%BR	175%BR	275%BR
Prothèses auditives		10% pmss par oreille (maxi 2 oreilles par an)	20% pmss par oreille (maxi 2 oreilles par an)	30% pmss par oreille (maxi 2 oreilles par an)
Transport accepté par la Ss		100% BR	100% BR	100% BR

GARANTIES BASES CONVENTIONNELLES		Base	Base + Option 1	Base + Option 2
DENTAIRE				
Soins dentaires		100% BR	100% BR	100% BR
Onlays/inlays		170% BR	200% BR	250% BR
Orthodontie :		-	250% BR	350% BR
Acceptée par la Ss		250% BR	-	250% BR
Refusée par la Ss		-	-	5% PMSS
Parodontologie		-	-	5% PMSS
Implantologie (par an et par bénéficiaire)		-	12% PMSS	12% PMSS
Prothèses dentaires remboursées :				
Remboursées par la Ss : dents du sourire (incisives, canines, prémolaires)		Dans la limite de 1 000 € par an et par bénéficiaire (1)	Dans la limite de 1 250 € par an et par bénéficiaire (1)	Dans la limite de 1 500 € par an et par bénéficiaire (1)
Remboursées par la Ss : dents de fond de bouche		370%BR	470% BR	470% BR
Inlays-core		270%BR	320% BR	370% BR
		170% BR	200% BR	250% BR
OPTIQUE				
Conformément au décret n°204-1374 du 18 novembre 2014, le remboursement d'un équipement optique, composé de deux verres et d'une monture, n'est possible qu'au-delà d'un délai de 24 mois suivant l'acquisition du précédent équipement pour les adultes, ce délai est ramené à 12 mois pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue médicalement constatée.				
Verres		Grille optique 1	Grille optique 2	Grille optique 3
Lentilles prescrites (acceptées, refusées, jetables)		3% PMSS	6% PMSS	7% PMSS
Chirurgie réfractive (par oeil)		22% PMSS	22% PMSS	32% PMSS



 S. N.

Monture adulte	Grille optique 1	Grille optique 2	Grille optique 3
Monture enfant	Grille optique 1	Grille optique 2	Grille optique 3
ACTES DE PREVENTION			
Tous les actes des contrats responsables	100% TM	100% TM	100% TM
ACTES DIVERS			
Cures thermales acceptées par la Ss par an et par bénéficiaire (hors thalassothérapie)	5% PMSS	10% PMSS	10% PMSS
Ostéodensitométrie (par an et par bénéficiaire)	-	-	100 €
Patchs anti-tabac (par an et par bénéficiaire)	2% PMSS	2% PMSS	4% PMSS

(*) : OPTAM / OPTAM-CO » : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée/ Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie Obstétrique. Elles remplacent, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Contrat d'Accès aux Soins (CAS).

Les garanties concernées visent toutefois l'ensemble des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée mentionnées à l'article L.871-1 du code de la sécurité sociale, y compris le CAS durant sa période provisoire de coexistence avec l'OPTAM / l'OPTAM-CO.

1) au-delà du forfait annuel, la garantie qui s'applique est de 125% BR pour chaque acte conformément au décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014

Handwritten signature and initials

Grille n°1	mineurs < 18 ans				Adultes				
	Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
Verres Simple Foyer, Sphérique									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	55,00 €		2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	75,00 €
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	75,00 €		2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	100,00 €
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	95,00 €		2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	125,00 €
Verres Simple Foyer, Spéro-cylindriques									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	65,00 €		2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	85,00 €
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	85,00 €		2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	110,00 €
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	105,00 €		2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	135,00 €
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	125,00 €		2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	150,00 €
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	115,00 €		2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	160,00 €
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	135,00 €		2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	175,00 €
Verres Multi-focaux ou Progressifs Spéro-cylindriques									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	145,00 €		2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	180,00 €
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	165,00 €		2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	200,00 €
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	90,00 €		2223342	2,84 €	1,70 €	130,00 €



 S.M.

Grille n°2	Mineurs < 18 ans				Adultes				
	Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
Verres Simple Foyer, Sphérique									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	60,00 €		2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	90,00 €
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	80,00 €		2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	110,00 €
sphère < -10 ou > +10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	100,00 €		2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	130,00 €
Verres Simple Foyer, Spéro-cylindriques									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	70,00 €		2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	100,00 €
cylindre < +4 sphère < -6 ou > +6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	90,00 €		2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	120,00 €
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	110,00 €		2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	140,00 €
cylindre > +4 sphère < -6 ou > +6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	130,00 €		2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	160,00 €
Verres Multi-focaux ou Progressifs Spériques									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	120,00 €		2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	180,00 €
sphère < -4 ou > +4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	140,00 €		2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	200,00 €
Verres Multi-focaux ou Progressifs Spéro-cylindriques									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	150,00 €		2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	210,00 €
sphère < -8 ou > +8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	170,00 €		2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	230,00 €
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	100,00 €		2223342	2,84 €	1,70 €	150,00 €

Grille n°3	Mineurs < 18 ans				Adultes				
	Type de Verre	Code LPP	LPP < 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.	Code LPP	LPP > 18 ans	Rbt SS	Rbt Ass.
Verres Simple Foyer, Sphériques									
sphère de -6 à +6	2242457, 2261874	12,04 €	7,22 €	85,00 €	2203240, 2287916	2,29 €	1,37 €	125,00 €	
sphère de -6,25 à -10 ou de +6,25 à +10	2243304, 2243540, 2291088, 2297441	26,68 €	16,01 €	105,00 €	2263459, 2265330, 2280660, 2282793	4,12 €	2,47 €	145,00 €	
sphère < -10 ou >+10	2248320, 2273854	44,97 €	26,98 €	125,00 €	2235776, 2295896	7,62 €	4,57 €	165,00 €	
Verres Simple Foyer, Sphéro-cylindriques									
cylindre < +4 sphère de -6 à +6	2200393, 2270413	14,94 €	8,96 €	95,00 €	2226412, 2259966	3,66 €	2,20 €	135,00 €	
cylindre < +4 sphère < -6 ou >+6	2219381, 2283953	36,28 €	21,77 €	115,00 €	2254868, 2284527	6,86 €	4,12 €	155,00 €	
cylindre > +4 sphère de -6 à +6	2238941, 2268385	27,90 €	16,74 €	135,00 €	2212976, 2252668	6,25 €	3,75 €	175,00 €	
cylindre > +4 sphère < -6 ou >+6	2206800, 2245036	46,50 €	27,90 €	155,00 €	2288519, 2299523	9,45 €	5,67 €	195,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphériques									
sphère de -4 à +4	2264045, 2259245	39,18 €	23,51 €	170,00 €	2290396, 2291183	7,32 €	4,39 €	250,00 €	
sphère < -4 ou >+4	2202452, 2238792	43,30 €	25,98 €	190,00 €	2245384, 2295198	10,82 €	6,49 €	270,00 €	
Verres Multi-focaux ou Progressifs Sphéro-cylindriques									
sphère de -8 à +8	2240671, 2282221	43,60 €	26,16 €	200,00 €	2227038, 2299180	10,37 €	6,22 €	280,00 €	
sphère < -8 ou >+8	2234239, 2259660	66,62 €	39,97 €	220,00 €	2202239, 2252042	24,54 €	14,72 €	300,00 €	
Monture	2210546	30,49 €	18,29 €	100,00 €	2223342	2,84 €	1,70 €	150,00 €	

Dans les trois grilles, les remboursements assureurs s'entendent par verre

5/11
S.T.